

L'APSAM



ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES »

Bulletin trimestriel

Hiver 1997

Volume 6, numéro 4

200 POLICIERS PARLENT DE LEUR AUTO-PATROUILLE

- ◆ Attention aux ampoules au mercure
- ◆ Innovation-prévention à Charlesbourg
- ◆ Les travaux de déneigement
- ◆ L'APSAM et la SQDM
- ◆ Des Américains qui nous envoient
- ◆ Meilleurs vœux!



LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS LORS DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Soufflez pas dans le pare-brise

Attention, opérateurs de souffleuse à neige. La cheminée de chargement (chute à neige) de votre souffleuse a-t-elle une capacité de rotation de 360 degrés ?

Si oui, vous devez être prudents pendant le déneigement, car une fausse manœuvre pourrait projeter un jet de neige dans le pare-brise. C'est ce qui est arrivé, l'hiver dernier, à un opérateur. Sous le choc (la souffleuse tournait à plein régime), le pare-brise a volé en éclats. Notre homme a subi de nombreuses coupures au visage et à une main, en plus de se retrouver partiellement enseveli sous la neige. Heureusement, il n'a pas reçu de morceaux de glace et il est parvenu à se dégager.

Pour empêcher la cheminée de pivoter vers le pare-brise et éviter un tel accident, il est fortement recommandé de contacter votre fournisseur pour faire installer un limiteur de rotation adapté à vos équipements.

Il serait donc judicieux d'inspecter toutes les souffleuses et de voir si la cheminée peut pivoter vers le pare-brise. Une sage précaution à prendre pour éviter des accidents.

DES PRÉCISIONS SUR LE GUIDE

LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT



Un lecteur attentif de notre guide nous a téléphoné pour avoir des précisions sur une des recommandations qu'il contient. Nous y conseillons d'éteindre les phares et les gyrophares des véhicules lors du ramassage de la neige, afin de ne pas éblouir le signaleur. Cette recommandation s'applique seulement lorsque les travaux s'effectuent le soir ou la nuit et que les gyrophares éblouissent le signaleur ou réduisent sa visibilité. Rappelez-vous que les gyrophares ont pour but d'indiquer aux usagers de la route qu'il y a un obstacle sur la voie publique. Nous vous

recommandons d'installer les gyrophares de façon à être visible en tout temps, sans éblouir le signaleur.

Autre précision. Sur un site de déchargement, le signaleur doit se placer devant le camion pour guider le conducteur. Dans les cas où le signaleur ne peut guider le conducteur en demeurant devant le véhicule, il doit revenir devant le camion avant que ne commence le déchargement. Le conducteur doit donc s'assurer que le signaleur est revenu devant son véhicule avant d'entreprendre l'opération de déchargement. C'est la mesure préventive à appliquer, afin d'éviter que le signaleur soit écrasé en cas de renversement. Nous vous rappelons également que le chauffeur ne doit effectuer aucune manœuvre et doit immobiliser immédiatement son camion dès que le signaleur sort de son champ de vision.

Merci de lire aussi attentivement nos guides.

L'APSAM ET LA SQDM

La Société québécoise de développement de la main-d'œuvre nous a avisé que l'APSAM peut dispenser ses activités de formation à ses membres ou au personnel de ses membres sans être obligée de se munir d'un agrément comme organisme formateur.

Qu'est-ce que ça signifie pour vous ?

C'est simple ; chaque fois que vous inscrivez vos employés à un cours donné par l'APSAM, vous n'avez plus à vous demander s'il s'agit d'une dépense de formation admissible en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissible (D-7.1.R.1). L'APSAM est reconnue comme une association dont les cours de formation sont conformes à l'objet de la loi. Qu'on se le dise.

200 policiers parlent de leur auto-patrouille

Une grande partie du travail des policiers et des policières s'effectue dans la voiture de patrouille et avec celle-ci. On les imagine mal sans leur « char », comme certains disent familièrement.

C'est d'ailleurs Michel Allard, sergent-détective et représentant à la prévention au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), qui concluait le colloque en empruntant un ton humoristique pour décrire les nombreuses utilisations de la voiture de patrouille et tout ce qu'elle représente pour ses utilisateurs. Il n'est donc pas étonnant que le Groupe de liaison avec les policiers, formé par l'APSAM, ait choisi comme thème de sa première activité Les véhicules de patrouille et la santé et sécurité du travail des policiers et policières. Ils ont vu juste à en juger par la foule de plus de 200 personnes qui s'est présentée à l'Institut de police du Québec, à Nicolet, le 22 octobre dernier.

Ce colloque visait à faire le point sur plusieurs questions concernant l'aménagement des voitures. Le sujet était d'autant plus d'actualité qu'avec le projet Applications technologiques en sécurité routière (ATSR), plusieurs services policiers accélèrent l'introduction d'équipements informatiques et audio-visuels dans leurs voitures.

Depuis plusieurs années, des chercheurs du programme sécurité et ergonomie de l'IRSST, dont Denis Giguère et Christian Larue, se consacrent à l'aménagement des voitures de patrouille. Les résultats de leurs recherches ont d'ailleurs été publiés, entre autres dans une fiche d'information technique, en 1990, s'intitulant : Amélioration de l'habitacle des autos-patrouilles. Ils ont aussi rédigé le guide Pour bien réussir l'aménagement de son auto-patrouille, avec l'aide de Denise Gilbert de l'APSAM. Il sera distribué d'ici les prochaines semaines à tout le secteur policier municipal du Québec.

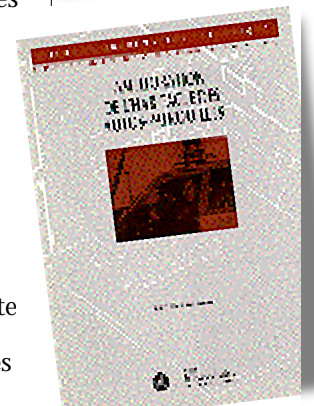
L'aménagement n'est pas sans causer de problèmes. Car si les voitures offrent, année après

année, à peu près le même volume intérieur, le nombre d'équipements (micro-ordinateur, imprimante, lecteur de code à barres, caméras vidéo, etc.) augmente continuellement.

Autre contrainte de taille : les coussins gonflables. Les équipements ne doivent pas se trouver dans la trajectoire des coussins. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas de normes visant à standardiser l'installation des équipements, parce que le travail des policiers et des policières varie beaucoup d'une ville à une autre et parce que les véhicules et les équipements changent souvent. Le guide propose donc de bien analyser les besoins et d'aménager le poste de travail en fonction des exigences reliées à la tâche des occupants.

Pierre Contant, de Transport Canada, est un spécialiste des coussins gonflables. Il a prononcé

Suite en page 4



Christian Larue présente le Guide sur l'aménagement des autos-patrouilles



Plus de 200 policiers et policières ont écouté attentivement les conférenciers.





Les voitures ont été inspectées de fond en comble.

une conférence qui a retenu l'attention et a même proposé aux participants d'assister au déploiement d'un coussin gonflable dans la cour de l'Institut.

C'est donc là que se sont retrouvés plus de 200 participants, vers la fin de l'avant-midi. Outre la démonstration sur le coussin

gonflable, plus d'une douzaine de voitures de patrouille étaient ouvertes aux visites et offraient aux regards de tous des aménagements intérieurs variés. Malgré le temps froid et humide et la neige qui tombait doucement, c'est une foule de policiers et de policières qui se pressait autour des voitures et qui échangeait des points de vue.

D'autres se penchaient sur la malle arrière qui, dans plusieurs cas, bénéficie d'un aménagement particulier pour ranger, dans un ordre exemplaire, les nombreux accessoires utiles aux policiers et aux policières.

Au cours de l'après-midi, les participants ont eu droit à une présentation de Normand

Bergeron, directeur général de ATSR, sur la technologie et les services policiers. Puis, des représentants du SPCUM ont livré quelques informations sur leur parc automobile.

Gilbert Gagnon, sergent, responsable du perfectionnement, section formation, a insisté sur les besoins en formation et sur la mise à jour des connaissances et aptitudes des policiers et policières en matière de conduite automobile. Selon lui, plusieurs accidents de la route pourraient être évités avec une formation et un entraînement plus fréquents.

Il faut croire qu'il savait de quoi il parlait, puisque les participants ont inscrit la conduite automobile sur la liste de leurs priorités. En effet, l'APSAM a demandé à tous les participants leurs commentaires sur ce premier colloque et de lui indiquer les aspects de santé et de sécurité qui les préoccupent. Parmi les principaux sujets, on a noté :

À QUOI SERT LE GROUPE DE LIAISON AVEC LES POLICIERS ?

Il permet à l'APSAM d'être au fait de tout ce qui préoccupe le secteur policier en matière de santé et de sécurité du travail et de l'informer sur les dossiers qu'elle mène en regard de la prévention des accidents et des maladies du travail.

Il permet au secteur policier de prendre en charge la prévention des accidents et maladies du travail dans leur secteur en participant à l'organisation d'activités d'information et de formation, en favorisant la recherche et en aidant à la diffusion de produits d'information destinés aux policiers et policières.

Voici quelques-uns des membres du Groupe de liaison avec les policiers.



QUI EN FAIT PARTIE ?

Serge Daoust, du service de Police de Repentigny, et Michel Racine, du service de Police de Québec, représentent l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec ;

Michel Martin, président de la Fédération des policiers du Québec, et Marc Drouin, de la Fraternité des policiers de Charlesbourg, représentent la Fédération des policiers du Québec ;

Alain Barbagallo et Douglas Ferland du SPCUM ;

Jacques Dinel et Pierre-David Tremblay, de la Fraternité des policiers et policières de la CUM ;

Ronald Bélanger et Jacques Carle, de l'Institut de police du Québec ;

Normand Bergeron, de Applications technologiques en sécurité routière (ATSR) ;

Denis Giguère et Christian Larue, de l'IRSST ;

Alain Langlois et Alain Devost, de l'APSAM.

- ◆ l'aménagement du véhicule ;
- ◆ l'utilisation du micro-ordinateur ;
- ◆ la conduite du véhicule ;
- ◆ les équipements (veste pare-balles, chaussures, etc.) et l'inconfort causé par l'équipement porté autour de la taille ;
- ◆ les vêtements ;
- ◆ les armes et leurs accessoires ;
- ◆ les facteurs de risques psychosociaux.

En somme, l'APSAM et son groupe de liaison ont du pain sur la planche pour les mois à venir. C'est à suivre.



Les équipements dans les voitures sont de plus en plus nombreux, comme en fait foi cette photo.

Pour tout savoir sur le poivre de Cayenne

L'APSAM distribuera bientôt une nouvelle fiche technique intitulée : Pour utiliser le poivre de Cayenne en mettant la sécurité de votre côté. Les membres du Groupe de liaison avec les policiers en sont à revoir son contenu avant sa publication.

Des Américains qui nous envient

Vous avez bien lu. Il y a des Américains qui sont jaloux de nous, parce que notre collègue, Jacques Lavoie de l'IRSST, a présenté les résultats de son étude sur les Centres de compostage¹ à un congrès organisé au mois de novembre dernier par le Centre canadien du compostage et dont la Ville de Montréal était l'hôte.

« Nous sommes en avance sur eux, c'est pourquoi ils seraient intéressés à ce que nous collaborions à une étude semblable qui devrait débiter chez eux incessamment, sous le parrainage du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) », a déclaré Jacques Lavoie.

C'est le docteur Eckardt Johanning, M.D., M.Sc., un médecin chercheur, spécialiste des moisissures au Eastern New-York Occupational Health Program, qui a contacté M. Lavoie. Ce dernier lui a remis tout sa documentation. Le docteur Johanning l'a également invité officieusement à collaborer à leur étude. « Dès que j'aurai reçu l'invitation officielle, je devrai en référer à la direction de l'Institut et à la CSST, mais j'estime que le simple fait de lui avoir fait parvenir ma documentation est un premier pas vers une collaboration avec nos voisins du Sud. »

Des Canadiens sont aussi intéressés

Décidément, l'étude de l'IRSST réalisée par Jacques Lavoie attire l'attention. Le Conseil canadien du compostage a demandé la permission de traduire en anglais la fiche technique sur le compostage des déchets domestiques de l'APSAM, rédigée par Jacques Lavoie et Denise Gilbert. C'est un honneur qui rejaillit sur M. Lavoie et sur l'IRSST, mais aussi sur l'APSAM qui vient de publier la fiche technique en question.

1. Voir le bulletin L'APSAM, volume 6, numéro 3, automne 1997



INNOVATION PRÉVENTION À CHARLESBOURG

Une solution au nettoyage des conduites d'aqueduc

Luc Gravel, ouvrier membre du SCFP, section locale 2441, à la ville de Charlesbourg, a trouvé une solution au nettoyage des conduites d'aqueduc.

Ceux qui réparent les bris des conduites savent qu'il est très important de retirer toute la terre et les autres matériaux qui peuvent y adhérer, avant de poser le manchon de réparation (sleeve). Sinon, la réparation ne sera pas étanche. Ils savent aussi combien il est difficile de bien nettoyer les conduites, car il faut souvent adopter toutes sortes de positions inconfortables au fond d'une tranchée, à genoux dans la terre détrempée. Bref, une véritable corvée.

Luc Gravel a eu une idée géniale. Il a utilisé une courroie en nylon (on nous dit qu'il a récupéré une ceinture de sécurité d'une vieille automobile), sur laquelle il a fixé des pièces métalliques en forme de « U » à l'aide de



On aperçoit, en gros plan, les plaques de métal en forme de « U ».

boulons et d'écrous (voir photo). Il en a replié les extrémités pour former des poignées. C'est aussi simple que cela.

Pour nettoyer une conduite, il passe la courroie autour de celle-ci en prenant soin de placer la partie en forme de « U » directement sur la conduite. Il tient les extrémités de la courroie dans chaque main et, d'un mouvement de va-et-vient, il racle la surface du tuyau, jusqu'à ce qu'elle soit bien propre. Son « invention » lui permet de travailler debout, dans une position plus confortable. Elle lui permet aussi d'atteindre toute la surface du tuyau, même celle d'en-dessous. Voici quelques détails sur son invention.



Quel que soit le diamètre de la conduite, la courroie inventée par Luc Gravel s'adapte parfaitement.

Normand Garon, chef de la section Hygiène, au service des Travaux publics, est disposé à répondre à toutes les questions. On peut le contacter au (418) 624-7730.

Luc Gravel montre comment il se sert de son invention.



Dimensions		
Description	Largeur (en pouces)	Longueur (en pouces)
Courroie en nylon	1 7/8	91
Plaque de métal	1 7/8	1
Plaque en forme de U	1 7/8	1
Boulons et écrous de 3/8		1/2

Attention aux lampes au mercure

Six cadets faisaient de la musique dans un aréna de la région de Québec. Le lendemain, des médecins diagnostiquaient des brûlures importantes et une inflammation de la cornée.

Ailleurs, cinq scrutateurs ont souffert de brûlures importantes au visage après avoir travaillé dans un aréna également. Qu'ont en commun ces victimes ? Elles ont toutes été exposées aux rayons d'une ampoule au mercure défectueuse.

C'est la situation qui a été rapportée par le docteur Henri Prud'homme, médecin conseil au Service de santé et environnement du Centre de santé publique de Québec, dans une lettre adressée à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Une inspection des ampoules a permis de constater que certaines d'entre elles étaient dépourvues de leur enveloppe de verre protectrice à la suite, probablement, d'un bris causé par un projectile quelconque. Sans leur couche protectrice, ces ampoules émettent des rayons UVA, UVB et UVC pouvant causer des brûlures à la peau et à la cornée en quelques minutes. Dans les deux cas rapportés plus haut, les victimes sont demeurées plusieurs minutes sous ces ampoules.

Ces deux événements démontrent que les lampes à décharge à haute ou basse pression (mercure, sodium, iodures métalliques, etc.) peuvent émettre des quantités

appréciables de rayons UVA, UVB et UVC, lorsque le tube à arc est mis à nu.

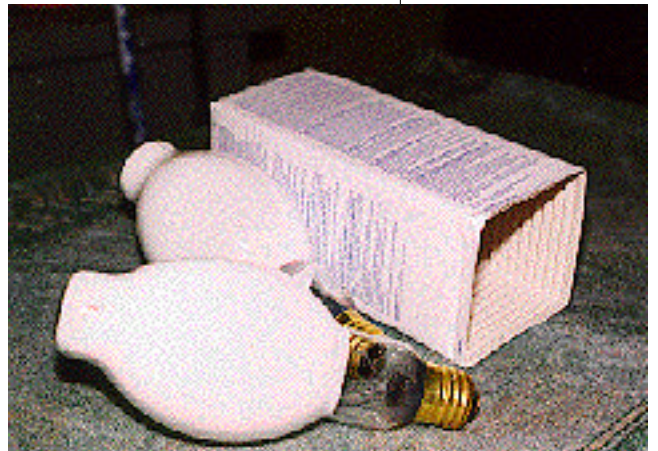
Selon Robert Gingras, de l'Association des arénas du Québec, les modèles plus anciens de ces lampes éclairent même lorsque l'enveloppe protectrice est brisée. Dès qu'on s'en rend compte, il faut mettre à « off » l'interrupteur de la section où se trouve l'ampoule. Les modèles récents sont cependant équipés d'un dispositif d'auto-extinction, dès que l'enveloppe protectrice est brisée. Or, plusieurs établissements utilisent des lampes dépourvues de ces dispositifs de sécurité. Il est donc important de faire une inspection visuelle avant et après chaque activité. Le docteur Prud'homme recommande alors de porter des verres fumés pour se protéger des rayons.

Il fait également d'autres recommandations afin d'éviter des accidents.

- ◆ Toujours utiliser des lampes munies d'un dispositif de sécurité qui éteint ou détruit le tube à arc, dès que l'enveloppe extérieure est brisée.
- ◆ Interdire tout jeu ou activité pouvant entraîner le contact de projectiles contre les réflecteurs, à moins qu'ils ne soient munis d'une plaque filtrante transparente protégeant à la fois contre les rayons ultraviolets et les projections d'éclats de verre.

Depuis ces événements, les représentants de l'Association des arénas, de la Fédération des Commissions scolaires, de la Régie du bâtiment et de la Régie de la sécurité dans les sports ont été alertés et mis au

courant des mesures de prévention. Les fabricants des lampes ont aussi reçu comme suggestion d'inscrire sur l'emballage un avertissement quant aux dangers reliés à l'exposition aux rayons ultraviolets. Et chez vous ? Avez-vous pris les mesures préventives appropriées ?





La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
 Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373
 Télécopieur : (514) 849-8873
 Téléphone sans frais : 1-800-465-1754
 Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
 Alain Langlois

Coprésident patronal :
 Gilles Thibault

Coprésident syndical :
 Claude Héty, directeur adjoint,
 SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
 Alain Devost

Rédaction :
 Pierre Bouchard - Communications B

Réalisation graphique :
 Anne Brissette, graphiste

Distribution :
 À la poste

Impression :
 Impressions des Associés inc.

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 000 exemplaires



Il est une tradition du temps des fêtes qui avait cours, surtout dans nos campagnes, et il y a bien des années, qui s'appelle la visite du Jour de l'an. En ce temps là, les familles étaient nombreuses et regroupées dans une même région, voire même dans un seul village. On partait, en famille, pour rendre visite à la parenté. On s'arrêtait chez l'un, puis chez l'autre, successivement, pour se souhaiter une bonne année, la santé, la prospérité et toutes sortes de bonnes choses.

À défaut de vous rendre visite, les membres du Bureau de direction et les permanents de l'APSAM profitent de ce bulletin pour « rentrer chez vous » et vous offrir leurs meilleurs vœux à l'occasion du temps des fêtes.

Joyeux Noël et Bonne Année